

SIAEP de la région de Vannes-Ouest  
7 rue des Artisans  
ZA de Toulbroc'h  
56870 BADEN

A BADEN, le 08 octobre 2013

## **NOTE TECHNIQUE à l'attention de Monsieur le Maire de l'ILE AUX MOINES**

**Objet** : ILE AUX MOINES – PLU arrêté du 21.06.13 – Eléments de réponse suite à l'avis PPA de la Préfecture du Morbihan

Par courriel daté du 03.10.13, vous m'avez fait part de l'avis de la Préfecture du Morbihan en tant que Personne Publique Associée sur le PLU arrêté de la commune. La Préfecture a notamment émis un avis sur le thème « Equipements épuratoires et ouverture à l'urbanisation ».

Suite à cet avis, vous souhaitez disposer de compléments d'information quant à la capacité de la station d'épuration (STEP) de l'ILE AUX MOINES.

La présente note technique rappelle, tout d'abord, l'aspect réglementaire de l'ouvrage puis ses capacités actuelles, sa conformité et sa capacité restante. Enfin, elle traite de la compatibilité entre les charges futures à collecter au regard du projet de PLU et le potentiel restant de la STEP.

### **1. Arrêté local préfectoral d'autorisation de rejet**

Comme précisé en page 17 de l'annexe 5a – Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et notice explicative, l'arrêté de rejet a fait l'objet d'un renouvellement préfectoral en date du 13 février 2013. Celui-ci est en annexe n°3 de l'annexe 5a.

La capacité nominale de la STEP est fixée à 150 kg deDBO5 soit 2 500 EH (Equivalent-Habitant)

### **2. Capacités épuratoires de la STEP de l'ILE AUX MOINES**

#### **2.1. Capacités actuelles**

L'annexe 5a – Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et notice explicative traite du sujet de façon détaillée dans les pages 15 à 20.

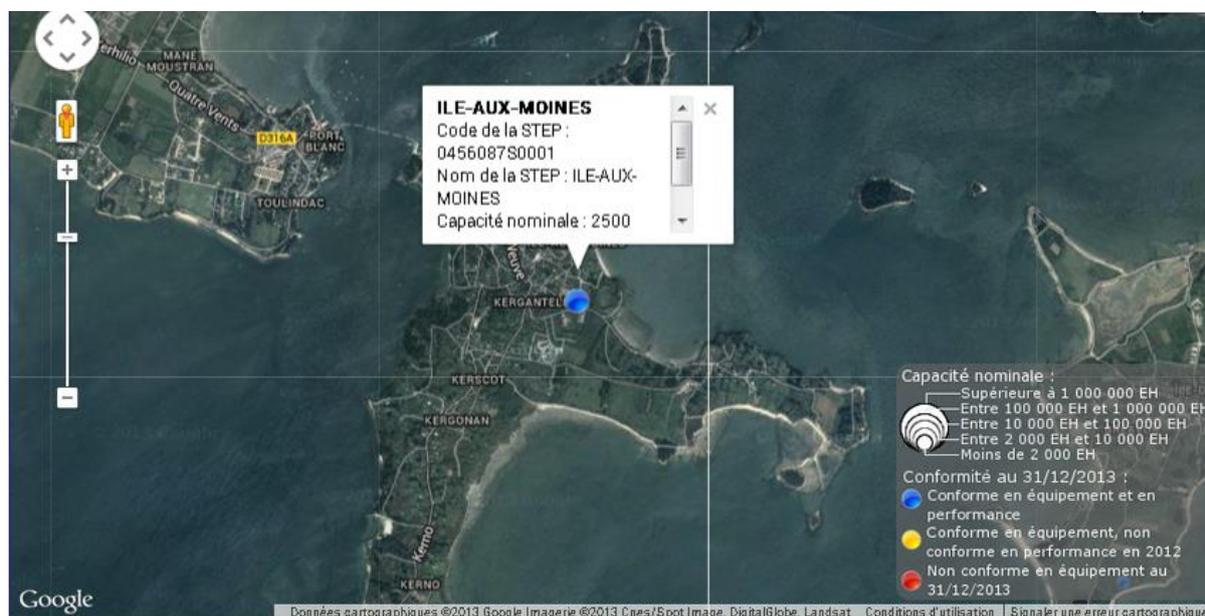
Les § 3.2.5, 3.2.6, 3.2.7 et 3.2.8. permettent d'évaluer la population raccordée à l'assainissement collectif en distinguant les résidents principaux et secondaires. En 2012, la population raccordée en pointe estivale est évaluée à 3 800 habitants soit 2 535 EH (avec 1EH = 40 g de DBO<sub>5</sub>). Cette évaluation est proche de la capacité nominale de la STEP.

Le § 3.3.1 rappelle en particulier les charges entrantes (Débits, DCO, DBO<sub>5</sub>, MES, NTK et P) sur la période 2009 à 2011. Des commentaires permettent de les apprécier.

Arradon, Baden, Le Bono, Ile aux Moines, Ile d'Arz, Larmor-Baden, Ploeren,  
Plougoumelen

## 2.2. Conformité

L'extrait ci-dessous est issu du "portail assainissement du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie". En 2012, la STEP est conforme en équipement et performance.



ILE-AUX-MOINES		
<p><b>Description de la station</b></p> <p><b>Nom de la station :</b> ILE-AUX-MOINES (Zoom sur la station)  <b>Code de la station :</b> 0456087S0001  <b>Nature de la station :</b> Urbain  <b>Réglementation :</b> Eau  <b>Région :</b> BRETAGNE  <b>Département :</b> 56  <b>Date de mise en service :</b> 31/12/1979  <b>Service instructeur :</b> DDTM 56  <b>Maitre d'ouvrage :</b> SIAEP de la région Vannes Ouest  <b>Exploitant :</b> SAUR centre Morbihan  <b>Commune d'implantation :</b> ILE-AUX-MOINES  <b>Capacité nominale :</b> 2500 EH  <b>Débit de référence :</b> 375 m<sup>3</sup>/j  <b>Autosurveillance validée :</b> non validé  <b>Traitement requis par la DERU :</b>            - Traitement secondaire            + Filières de traitement :</p>	<p><b>Chiffres clefs en 2012</b></p> <p><b>Charge maximale en entrée :</b> 3200 EH  <b>Débit entrant moyen :</b> 147 m<sup>3</sup>/j  <b>Production de boues :</b> 12 tMS/an</p> <p><b>Destinations des boues en 2012 (en tonnes de matières sèches par an) :</b></p> <p style="text-align: center;">Épandage</p> <p><b>Chiffres clefs en 2011</b>  <b>Chiffres clefs en 2010</b>  <b>Chiffres clefs en 2009</b>  <b>Chiffres clefs en 2008</b></p>	<p><b>Milieu récepteur</b></p> <p><b>Bassin hydrographique :</b> LOIRE-BRETAGNE  <b>Type :</b> Eau côtière  <b>Nom :</b> Golfe du Morbihan  <b>Nom du bassin versant :</b> GOLFE DU MORBIHAN</p> <p><b>Zone Sensible :</b> Côtiers entre golfe du Morbihan et Vilaine  <b>Sensibilité azote :</b> Oui (Ar. du 22/02/2006)  <b>Sensibilité phosphore :</b> Oui (Ar. du 22/02/2006)</p> <p>Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)</p> <p><b>Conformité équipement (31/12/2013 : prévisionnel) :</b> Oui</p> <p><b>Respect de la réglementation en 2012</b>  <b>Respect de la réglementation en 2011</b>  <b>Respect de la réglementation en 2010</b></p> <p><b>Conforme en équipement au 31/12/2010 :</b> Oui  <b>Date de mise en conformité :</b> 01/01/1992  <b>Abattement DBO5 atteint :</b> Oui  <b>Abattement DCO atteint :</b> Oui  <b>Abattement Ngl atteint :</b> Sans objet  <b>Abattement Pt atteint :</b> Sans objet  <b>Conforme en performance en 2010 :</b> Oui</p> <p><b>Réseau de collecte conforme :</b> Oui  <b>Date de mise en conformité :</b> 01/01/1992  <b>Respect de la réglementation en 2009</b>  <b>Respect de la réglementation en 2008</b></p>

Source : MEDDE - ROSEAU - Août 2013

précédent | suivant | accueil

## 2.3. Charge ou capacité restante

En page 41 de l'annexe 5a – Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et notice explicative, la capacité restante sur la STEP a été évaluée à environ 500 EH.

Arradon, Baden, Le Bono, Ile aux Moines, Ile d'Arz, Larmor-Baden, Ploeren, Plougoumelen

### 3. Evaluation des charges à collecter en fonction du projet d'urbanisation

En page 40 de l'annexe 5a – Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et notice explicative, les charges futures à collecter ont été évaluées, au regard du projet de PLU et notamment des secteurs de développement inscrits en zone AU ou des possibilités de densification, à environ 465 EH.

Estimation du nombre futur d'EH à raccorder à la station à moyen terme - Commune de l'Île aux Moines								
Secteur	Vocation	Capacité d'accueil	répartition logement		population		Nombre d'EH estimé	
			RP (30%)	RS (70%)	RP (1,9 hab/flog)	RS (6 hab/flog)	RP (1 habitant = 45 g DBO5/j soit 0,75EH)	RS (1 habitant = 45 g DBO5/j soit 0,75EH)
Secteurs AU (zone agglomérée)	habitat	70 à 80 logements (4,82 ha soit 14 à 16 logements/ha) selon Paysages de l'Ouest	24	56	46	336	34	252
Secteur Uba Le Vieux Moulin	habitat	3 tranches de 9 lots soit 27 pavillons au total en résidence principale essentiellement	27	-	51	-	38	-
Dents creuses dans zones Uaa, Uab, Uba et Ubc	habitat	20 constructions	6	14	11	84	9	63
Secteur route du Tre'h (Ubb)	habitat	6 habitations existantes	0	6	0	36	0	27
		6 habitations futures	2	4	3	25	3	19
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>133 nouveaux logements + 6 logements existants</b>	<b>59</b>	<b>80</b>	<b>112</b>	<b>481</b>	<b>84</b>	<b>361</b>
Secteur Uia (zone artisanale) du Vieux Moulin	activités	1 hectare avec 18 lots (base de 20 EH par hectare)	-	-	-	-	20	
<b>TOTAL GLOBAL</b>		<b>139 logements + une zone d'activités</b>	<b>59</b>	<b>80</b>	<b>112</b>	<b>481</b>	<b>465</b>	
<b>TOTAL EH FUTUR A RACCORDER A MOYEN TERME A LA STATION D'EPURATION</b>							<b>465 EH soit 28 kg DBO5/j</b>	
<b>N.B. : - 1 EH = 150 l/j et 60 g DBO5/j</b>								
<b>- ce tableau est un estimatif du nombre d'EH à moyen terme: il pourra évoluer selon la nature et la taille des projets réellement exécutés et devra être remis régulièrement à jour</b>								

## Conclusion

Compte tenu du projet proposé au PLU, le potentiel urbanisable défini et raccordable à l'assainissement collectif évalué à 465 EH est compatible avec la capacité restante sur la STEP évaluée à 500 EH.

Le tableau situé en page 41 de l'annexe 5a – Schéma directeur d'assainissement des eaux usées et notice explicative récapitule ces données.

Evolution des charges	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants (RP + RS)	Nombre d'EH	Valeur charge en DBO5 (kg/j)
Nouveaux secteurs à raccorder en population	139	593	445 <sup>**</sup>	27
Future zone artisanale	18	-	20	1
<b>TOTAL EH FUTUR A RACCORDER</b>	<b>157</b>	<b>593</b>	<b>465</b>	<b>28</b>
<b>Capacité actuelle de la STEP</b>	-	-	<b>2 500</b>	<b>150</b>
<b>Capacité actuelle de la STEP admise en période de pointe (120% de la capacité nominale)</b>	-	-	<b>3 000</b>	<b>180</b>
<b>Pollution actuelle (2012) en période estivale</b>	<b>691</b>	<b>3 800</b>	<b>2 535<sup>*</sup></b>	<b>152</b>
<b>Charge restante disponible</b>	-	-	<b>500</b>	<b>28</b>

<sup>\*</sup> un habitant déjà raccordé correspond à 40 g DBO5/j soit 0,67 EH (1 EH = 60 g DBO5/j)

<sup>\*\*</sup> un habitant futur correspond à 45 g DBO5/j soit 0,75 EH (1 EH = 60 g DBO5/j)

Le Président,  
Daniel JACOB

Arradon, Baden, Le Bono, Ile aux Moines, Ile d'Arz, Larmor-Baden, Ploeren,  
Plougoumelen